

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 décembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 117 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHIAN - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Martine GOELZER représentée par Véronique PRADEL - Régine GOURDIN représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Laurent LAVIE représenté par Grégory PANAGOUDIS - Christophe MASSE représenté par Eugène CASELLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Marine PUSTORINO représentée par Laure-Agnès CARADEC - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Claudette MOMPRIVE - Maxime TOMMASINI représenté par Daniel HERMANN - Cédric URIOS représenté par Roland MOUREN - Patrick VILORIA représenté par Guy MATTEONI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Jacques BESNAÏNOU - Laurent COMAS - Yann FARINA - Bruno GILLES - Roland POVINELLI.

Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

IPE 002-1706/15/CC

**■ Approbation d'une convention avec l'État relative au financement de l'opération
École Centrale Marseille - CPER 2015-2020 et affectation des crédits
DPEATSV 15/14206/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles a transféré aux Communautés Urbaines la compétence Enseignement Supérieur Recherche que Marseille Provence Métropole exerce par conséquent depuis le 27 janvier 2014.

La prise en compte de la compétence Enseignement Supérieur Recherche par Marseille Provence Métropole s'est opérée au moment de la discussion et de la négociation du nouveau Contrat de Plan État Région (CPER 2015-2020).

Marseille Provence Métropole a souhaité afficher une ambition forte et volontariste en accompagnant financièrement quelques projets académiques à la hauteur et en cohérence d'appui avec ses opérations et ses projets dans l'économie de la connaissance.

Les engagements financiers qui ont été proposés par Marseille Provence Métropole concernent huit opérations :

- Centrale Marseille ;
- Polytech Marseille ;
- Le regroupement des neurosciences à la Timone ;
- Le campus de Marseille Saint-Charles ;
- Marseille Immunopôle ;
- La plateforme mécanique CEMEA ;
- La Fondation Méditerranée Infection ;
- L'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires (IMVT).

A ce titre, une délibération approuvant la création et l'affectation d'une opération « Contrat de Plan État Région 2015-2020/Volet Enseignement Supérieur Recherche » pour un montant total de participation de Marseille Provence Métropole au volet ESR du CPER 2015-2020 de 12 millions d'euros a été votée le 3 juillet 2015.

La présente délibération concerne le projet de Centrale Marseille sur le Technopôle de Château-Gombert.

L'École Centrale est une des grandes priorités du CPER 2015/2020.

Centrale contribue fortement au rayonnement du territoire, elle accueille des étudiants du monde entier et elle est un des éléments majeurs de l'attractivité du Technopôle de Château-Gombert.

L'opération Centrale Marseille du CPER porte sur la restructuration et la réhabilitation des locaux d'enseignement et de recherche afin d'optimiser le fonctionnement de l'école ainsi que sur la création d'équipements sportifs, à ce jour inexistant sur le site.

La réhabilitation des bâtiments jetée et équerre de l'École Centrale porte un projet pédagogique ambitieux autour des mutations associées au numérique, avec la création du Marseille Creativity Center sur 4 000 m² déjà existants mais à requalifier : lieu de pédagogie innovante, de culture numérique et entrepreneuriale, learning center, bibliothèque, espaces de co-working et d'animation, fablab.

Cette opération a pour ambition principale de favoriser la culture de l'innovation, de la créativité et de l'entrepreneuriat auprès des étudiants, elle a aussi vocation à accueillir des grandes manifestations dédiées aux enjeux techniques, culturels et économique du numérique.

Elle permettra également de recentrer tous les services administratifs dans un même corps de bâtiment, immédiatement accessible depuis l'entrée du site, avec une optimisation-diminution des surfaces occupées.

Ce projet est aussi un des éléments phares du label *d'Aix-Marseille French Tech*.

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un investissement total de 15,8 millions d'euros acté dans le CPER 2015-2020 et en fin de CPER 2007-2013 au profit de l'École Centrale Marseille et dont le plan de financement est le suivant :

Fléché sur réhabilitation bâtiment/Marseille Creativity Center :

- État : 2,8 millions d'euros
- Région : 3 millions d'euros
- CD 13 : 1,2 millions d'euros
- MPM : 5 millions d'euros

Fléché sur équipements sportifs :

- Région : 0,5 million d'euros
- Ville de Marseille : 0,5 million d'euros
- CPER 2007-2013 : 2,8 millions d'euros

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole s'engage à participer sous forme de fonds de concours au financement de l'opération de restructuration des bâtiments équerre et jetée-Marseille Creativity Center pour un montant de 5 millions d'euros.

La partie équipements sportifs bénéficie d'une maîtrise d'ouvrage distincte et ne fait pas partie à ce titre de la présente convention.

L'expertise du dossier Centrale Marseille ayant été approuvée par l'État en date du 30 octobre 2015, cette opération entre maintenant en phase opérationnelle.

Il est demandé d'approuver la convention de fonds du concours entre l'État, maître d'ouvrage de l'opération et Marseille Provence Métropole.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DEV n° 010-1180/15/CC votée le 3 juillet 2015 approuvant la création et l'affectation d'une opération « Contrat de Plan État Région 2015-2020-Volet Enseignement Supérieur Recherche » ;

Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2015

- L'approbation de l'expertise du dossier École Centrale Marseille par le Préfet en date du 30 octobre 2015 .

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Qu'il convient d'approuver la convention relative au soutien financier du projet École Centrale de Marseille dans le cadre du Contrat de Plan État Région 2015-2020.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'État relative aux modalités de financement de l'opération École Centrale Marseille – CPER 2015-2020.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention ainsi que tout document y afférent.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole Sous-politique B330 – Opération : DPEAT-15/07 – Chapitre 204 – Nature 204182.

L'échéancier des crédits de paiement s'établit comme suit :

Au 1^{er} mars 2016 : 1 million d'euros
Au 1^{er} janvier 2017 : 1 million d'euros
Au 1^{er} janvier 2018 : 2 millions d'euros
Au 1^{er} janvier 2019 : 1 million d'euros

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Emploi – Enseignement supérieur
Technopoles - Recherche

Jérôme ORGEAS

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Innovation prospective et enseignement
supérieur

Frédéric COLLART

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

**Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2015**